

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Une photocopie de la carte nationale d'identité recto verso du CIF personne physique ou du représentant légal
- Une attestation d'immatriculation au registre unique tenu par l'ORIAS en qualité de Conseil en Investissement Financier délivrée pour l'année en cours
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant l'exercice de missions de conseil et de distribution de produits financiers et répondant notamment aux niveaux minimums de garantie imposés par la réglementation
- Un numéro de TVA intracommunautaire

Pour les CIF personnes morales :

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois
- Un pouvoir, si le signataire n'est pas le représentant légal du CIF et la photocopie de la pièce d'identité recto verso du signataire
- Une liste à date et actualisée des noms et prénoms des collaborateurs du Conseiller qui interviennent dans la distribution des produits

Pour les CIF personnes physiques :

- Un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois

Le conseiller s'engage à transmettre l'ensemble de ces pièces à CERENICIMO FINANCE préalablement à la signature du mandat et de l'avenant.

Chaque année, une demande de renouvellement de ces pièces sera adressée au CIF.

Pièces à transmettre soit par courriel à : contact@cerenicimo-finance.fr,
soit par courrier à : Cerenicimo Finance – 3, allée Alphonse Fillion – 44120 Vertou